

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 6 FÉVRIER 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 31/01/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Norbert SANCHEZ CANO à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT

Absent : Evelyne GRAS.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2017.02.06.15

OBJET : convention avec Nanosphère productions pour l'organisation du "Très court international film festival" 2017

Madame Bénédicte Krebs, Adjointe déléguée au développement culturel et à la médiation patrimoniale, propose la participation à « l'International très court film festival ».

La 19ème édition de cette manifestation annuelle se déroulera du 9 au 18 juin 2017 dans quatre-vingt-deux villes réparties sur vingt-huit pays des cinq continents. Une vingtaine de villes françaises participent à ce festival.

Celui-ci est produit par la Société Nanosphère Productions qui met à la disposition des différents organisateurs les programmes validés.

Dans le cadre de l'action culturelle de la commune, il est proposé de diffuser deux programmes complémentaires, la sélection d'environ deux heures intitulée « Compétition Internationale », soumise à un vote du public présent et éligible aux prix du jury, et la sélection dite familiale d'une durée de 50 minutes et adaptée aux enfants de 6 à 12 ans.

Pendant la période du festival le nombre de projections sur la commune n'est pas limité.

La société productrice effectue les sélections, communique les programmes exempts de droits de diffusion supplémentaires, réalise différents supports de communication, organise le vote du jury de professionnels du secteur, et organise la remise des prix.

En contrepartie, la collectivité doit payer une contribution de mille-six-cent-quatre-vingt-dix Euros (1 690€) à la société Nanosphère productions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la participation de la commune au Festival « très court international film festival 2017.**
- **AUTORISE LE MAIRE à signer la convention avec Nanosphere productions.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 07/02/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 7 février 2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170206-Imc11602-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.